

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Shamrock Poney Club

1. Sécurité et responsabilité

- Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement uniquement pendant leur temps de présence pour l'activité équestre, soit environ **30 minutes avant la séance et 15 minutes après**.
En dehors de ces horaires, ils restent sous la responsabilité de leur représentant légal.
 - Le cavalier (ou son représentant légal) s'engage à fournir des informations exactes et à jour, notamment les coordonnées à contacter en cas d'urgence.
 - Les véhicules (voitures, vélos, scooters) doivent être stationnés sur le parking prévu à cet effet, de manière à ne pas gêner la circulation des autres usagers ni celle des chevaux.
 - Tout comportement susceptible d'effrayer les chevaux (jeux de ballon, agitation, cris...) est interdit dans l'enceinte de l'établissement.
 - Les chiens doivent être tenus en laisse en permanence.
 - Conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'établissement.
 - L'établissement se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout cavalier dont le comportement serait de nature à nuire à la sécurité, au bon déroulement des activités ou au bien-être des chevaux, sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.
-

2. Tenue et équipements de sécurité

- L'équitation est une activité comportant des risques, notamment de chute ou d'accident, même en l'absence de faute. Le cavalier (ou son représentant légal) en a pleinement conscience et les accepte.
- Les cavaliers doivent porter une tenue adaptée à la pratique de l'équitation.
- Le cavalier est responsable du bon état de son équipement personnel. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas d'utilisation d'un matériel inadapté ou défectueux.
- Le port du casque est **obligatoire** pour toute activité équestre. Celui-ci doit être conforme aux normes en vigueur (norme européenne EN 1384 ou marquage CE).
- Le port d'un gilet de protection, y compris airbag, n'est pas obligatoire mais est **fortement recommandé**, notamment en saut d'obstacles.
- En cas d'utilisation d'un gilet airbag :
 - le cavalier doit disposer d'une cartouche de recharge
 - il doit être en mesure de la remplacer de manière autonome

À défaut, l'enseignant pourra décider de ne pas autoriser la reprise de l'activité après une chute.

- Dans le cadre de certaines manifestations (compétitions, événements), une tenue spécifique aux couleurs du club pourra être demandée.
-

3. Assurances

- L'établissement est couvert par une assurance Responsabilité Civile. Les attestations sont consultables à l'accueil.
 - Les cavaliers sont couverts dans le cadre des activités équestres proposées par le club. Il leur appartient de prendre connaissance des garanties et de leurs limites.
 - Les cavaliers titulaires d'une licence fédérale doivent vérifier les garanties associées et peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire des assurances complémentaires.
 - Les cavaliers non titulaires d'une licence devront :
 - fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident
 - ou signer une décharge correspondante
 - La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de non-respect du présent règlement.
-

4. Enseignement et encadrement

L'enseignement est assuré par du personnel qualifié.

Il comprend :

- la pratique de l'équitation
- l'apprentissage théorique (hippologie, connaissances du cheval...)

Les cours peuvent avoir lieu :

- au sein de l'établissement
- à l'extérieur (compétitions, stages, déplacements, balades)

Les cours peuvent être collectifs ou individuels.

Les tarifs sont affichés à l'accueil de l'établissement.

5. Absences, rattrapages et remboursements

- Toute séance réservée non effectuée pour un motif autre que ceux prévus au présent règlement reste due.
- Les cours manqués pour raison médicale peuvent être rattrapés, sur présentation d'un certificat médical :
 - sur d'autres créneaux
 - ou lors de stages
- Aucun rattrapage ne sera possible en cas d'absence pour :
 - convenance personnelle (week-ends, vacances...)
 - obligations scolaires (voyages, stages, événements...)
- Un remboursement total ou partiel de l'abonnement pourra être envisagé uniquement en cas :
 - d'incapacité médicale d'une durée minimale de 3 mois
 - de mutation professionnelle

- L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas d'annulation des cours pour cause de force majeure (intempéries, décision administrative, crise sanitaire...).

 Les cours sont assurés toute l'année, y compris les jours fériés.

6. 🐾 Accès aux installations

L'accès aux installations est réservé aux personnes disposant d'un droit d'accès valide.

Ce droit permet :

- l'utilisation des installations (manège, carrière, écuries...)
- l'accès aux zones de préparation et de soins des chevaux
- la participation à la vie du club
- l'observation des activités (en auditeur libre)

Ce droit est **strictement personnel et non cessible**.

Les cavaliers peuvent ponctuellement faire découvrir le club à leurs proches, sous leur responsabilité.

Cas particuliers (dimanches et jours fériés)

L'accès est réservé :

- aux cavaliers inscrits à une activité programmée
 - aux propriétaires ou détenteurs d'un cheval/poney en pension
-

7. Matériel et effets personnels

Le matériel des cavaliers est stocké sous leur responsabilité.

Les espaces de stockage ne font pas l'objet d'une surveillance particulière.

En conséquence, l'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de vol, perte ou dégradation.

8. 🚗 Parking

- Les véhicules doivent être stationnés aux emplacements prévus.
 - Ces zones ne sont pas surveillées. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation.
 - Le stationnement de camions ou vans peut être autorisé sur demande. Cette autorisation reste précaire et peut être retirée à tout moment.
-

9. ✎ Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare l'accepter sans réserve.

Date :

Signature :